

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-23-2

PRENEZ AVIS :

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 juillet 2018, a adopté le Règlement numéro 399-23-2 modifiant le Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018 afin de fixer la tarification des pièces et matériaux de remplacement de différents bacs.
2. **QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ à Otterburn Park, le 25 juillet 2018
Alain Cousson, ing., greffier adjoint